



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-246 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN, Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****FIXATION DE LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS À COMPTER DE 2017**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 5 juin 2012 fixant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Libournais en date du 25 mars 2010 fixant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 14 février 2012 relative à l'amortissement des subventions d'équipement,

Vu l'avis du Trésorier Principal,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 18 septembre 2017

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du CGCT, sont tenues d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, ainsi que les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de biens, par délibération. Par ailleurs, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

En raison des différences de durées d'amortissement appliquées par la Communauté d'agglomération du Libournais et la Communauté de Communes du Sud Libournais, il est nécessaire de fixer de nouvelles durées d'amortissement, en se référant au barème indicatif.

Ces nouvelles durées, proposées dans le tableau ci-dessous, seront applicables aux biens acquis dès 2017. Le plan d'amortissement des biens acquis antérieurement doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction).

**Nomenclature M14**

Catégorie de biens	Durée en années	Articles
biens ≤ 1000 € TTC	1	
logiciels	2	2051
voitures	5	2182
camions et autres véhicules	10	21571
matériel informatique et matériel de bureau électrique ou électronique	3	2183
meublé	10	2184
matériels classiques	10	2188
frais d'études et frais d'insertion non suivies de réalisation	5	2031 - 2033
frais de recherche et de développement	5	2032
frais relatifs aux documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5	202
subventions d'équipement (biens mobiliers, matériel ou études)	5	204...
subventions d'équipement (biens immobiliers ou infrastructures)	15	204...

subventions d'équipement (équipements structurants d'intérêt national)	30	204...
subventions d'équipement (aides aux entreprises)	5	204...
coffre-fort	20	2184
installations et appareils de chauffage	10	2158
Matériel et outillage incendie	10	21568
appareils de levage ascenseurs	20	
appareils de laboratoire	5	
équipements de garages, ateliers et voirie	10	2158 - 21578
équipements des cuisines	10	2158 - 2188
installations de voirie	20	2152
plantations	15	2121
autres agencements et aménagements terrains	15	2128
bâtiments légers, abris	10	
Immeubles de rapport	30	2132
agencements, aménagements bâtiments, installations électriques et téléphoniques	10	2135 - 2181
équipements sportifs	10	

### Nomenclature M43

Catégorie de biens	Durée en années	Articles
biens ≤ 1000 €	1	
logiciels	2	2051
voitures	5	2182
camions et véhicules industriels	10	2182
autobus	15	2182
matériel informatique et matériel de bureau électrique ou électronique	3	2183
meublier	10	2184
matériels classiques	6	2188
frais d'études et frais d'insertion non suivies de réalisation	5	2031 - 2033
frais de recherche et de développement	5	2032
matériels et outillages industriels	10	2154 - 2155
agencements et aménagement du matériel et outillage	10	2157
installations spécialisées ou spécifiques	20	2151 - 2153
autres agencements et aménagements terrains	15	2121 - 2125 - 2128
agencements, aménagements bâtiments, installations générales	10	2135 - 2181

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de valider les nouvelles durées d'amortissement, applicables aux biens acquis dès 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-247 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUCHEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----



**FINANCES ET FISCALITE****BUDGET ANNEXE TRANSPORT : REPRISE DE SOLDE DE PROVISION**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la loi d'Orientation des transports intérieurs (LOTI) du 31 décembre 1982 puis le code des Transports du 1<sup>er</sup> décembre 2010 confiant aux Autorités Organisatrices de Transport Urbain (AOTU) l'organisation et le financement des transports sur leurs Périmètres de Transport Urbain (PTU),

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu' à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération n°15-12-166 en date du 17 décembre 2015 décidant la création d'un provision d'un montant de 888 878 € liée aux conséquences du transfert effectif de la compétence transport du Département de la Gironde à la Communauté d'Agglomération du Libournais à compter de 2016,

Vu la délibération n°16-04-058 en date 7 avril 2016 décidant la reprise partielle de provision pour un montant de 522 648.46€,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (64** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'effectuer sur l'exercice budgétaire 2017 la reprise du solde de provision pour un montant de 366 229.54 €, pour équilibrer le budget annexe transport, permettant de ne pas mettre à contribution le budget principal.

Les crédits relatifs à cette reprise de provision sont inscrits au Budget Annexe transport 2017.

Imputation budgétaire : chapitre 78 - compte 7815 - service gestionnaire et destinataire TRANS0 - fonction 815

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-248 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUCHEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 50 de la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009,

Vu l'article 1464 A du Code général des impôts et notamment le troisième alinéa permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) dans la limite de 100 % les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une exonération partielle de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 66 % pour les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédent celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence.

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-249 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUCHEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) POUR LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1464 I du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition du label de librairie indépendante de référence. Sachant que le label de librairie indépendante est délivré par l'autorité administrative aux établissements qui réalisent une activité principale de vente de livres neufs au détail, qui disposent de locaux ouverts à tout public, et qui proposent un service de qualité reposant notamment sur une offre diversifiée de titres, la présence d'un personnel affecté à la vente de livres en nombre suffisant et des actions régulières d'animation culturelle, dans les conditions précisées par le décret n°2009-395 du 8 avril 2009,

Considérant que La Cali souhaite favoriser l'implantation de ces établissements sur son territoire,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, du label « librairies indépendantes de référence »,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-250 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

.....  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
.....

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) EN FAVEUR DES MÉDECINS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1464 D du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires pour une durée entre 2 et 5 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement,

Conformément au I de l'article 1586 nonies du Code général des impôts, la valeur ajoutée des redevables exonérés de CFE en application de la présente délibération, est à la demande du redevable exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour la part revenant à La Cali,

Considérant que l'exonération peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés,

Considérant que La Cali souhaite favoriser l'installation de médecins et d'auxiliaires médicaux dans les communes de moins de 2 000 habitants,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % et pour une durée de 3 ans les médecins et les auxiliaires médicaux,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libourais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-251 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUCHEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ÉTABLISSEMENTS QU'ELLES ONT CRÉÉS OU REPRIS À UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les articles 1464 B et 1464 C du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les entreprises nouvelles qui bénéficient des exonérations prévues aux articles 44 sexies, septies et quindecies, et pour les entreprises qu'elles ont créées ou reprises à une entreprise en difficulté pour une durée de 2 à 5 ans,

Conformément au I de l'article 1586 nonies du Code général des impôts, la valeur ajoutée des entreprises exonérées de CFE peuvent à la demande de l'entreprise être exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),

Considérant que l'exonération bénéficie aux entreprises en application de l'article :

- 44 sexies les entreprises qui se créent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2020 dans les zones à finalité régionale,
- 44 septies les sociétés créées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 31 décembre 2020 pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté qui fait l'objet d'une cession ordonnée par le tribunal,
- 44 quindecies les entreprises appartenant à une zone de revitalisation rurale,

Considérant que l'article 44 quindecies ne peut s'appliquer sur le territoire de La Cali car celui-ci n'est pas classé dans une zone de revitalisation rurale,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (64)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % les établissements créés ou repris à une entreprise en difficulté :
  - pour une durée de 3 ans pour les établissements créés selon l'article 44 sexies,
  - pour une durée de 3 ans pour les établissements repris selon l'article 44 septies,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour l'exécution conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-252 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) EN FAVEUR DES CRÉATIONS, EXTENSIONS, RECONVERSIONS OU REPRISES D'ÉTABLISSEMENT DANS LES ZONES À FINALITÉ RÉGIONALE OU LES ZONES D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES PME**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les articles 1465 et 1465 B du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE), en totalité ou en partie, les entreprises qui procèdent dans les zones d'aides à finalité régionale ou les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (PME) à :

- des extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherches scientifiques et techniques ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,
- une reconversion dans les mêmes types d'activités,
- une reprise d'établissement en difficulté exerçant les mêmes types d'activités.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du Code général des impôts, l'entreprise, à sa demande, peut être exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),

Considérant que les communes suivantes, appartenant au territoire de La Cali, sont inscrites dans la liste des zones à finalité régionale ou zone d'aide à l'investissement des PME : Abzac, Lalande de Pomerol, Libourne, Puynormand, Saint Antoine sur l'Isle et Saint Seurin sur l'Isle,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

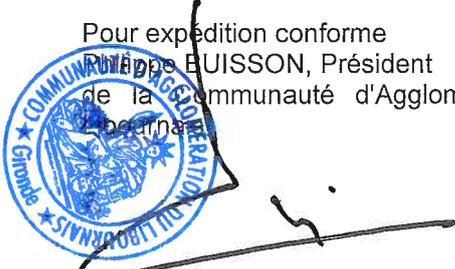
Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % sur une durée de 3 ans, les créations, les extensions, les reconversions ou reprises d'établissements dans les zones à finalité régionale ou zone d'aide à l'investissement des PME,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-253 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) POUR LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1464 D du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les jeunes entreprises innovantes réalisant des projets de recherche et de développement, existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou créées entre cette date et le 31 décembre 2019, et ce pour une période de 7 ans,

Considérant que La Cali souhaite favoriser l'implantation de ces entreprises sur son territoire,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de cotisation foncière les jeunes entreprises innovantes réalisant des projets de recherche et de développement, à hauteur de 100 % et pour une durée de 7 ans,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-254 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) EN FAVEUR DES CRÉATIONS ET/OU DES EXTENSIONS D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1466 A du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer partiellement ou totalement de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant une durée maximale de 5 ans les créations et/ou les extensions de certains établissements réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Conformément au I de l'article 1586 nonies du Code général des impôts, la valeur ajoutée des établissements exonérés de CFE est à la demande de l'entreprise exonérée de CVAE,

Considérant le territoire de La Cali et la signature le 10 juillet 2015 d'un contrat de ville avec la commune de Coutras,

Considérant que le centre-ville de Coutras est défini comme prioritaire, tous les établissements existants, ceux qui se créent ou bénéficient d'une extension entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2020, sont exonérés de CFE dans la limite du montant de base nette imposable fixé à 77 243 € pour 2017, si l'entreprise exerce une activité commerciale, emploie moins de 50 salariés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec un chiffre d'affaire inférieur à 10 millions euros,

Considérant que La Cali souhaite étendre ces exonérations aux établissements situés dans ce quartier prioritaire selon les conditions de l'article 1639 A bis, à savoir les créations ou extensions d'établissement dans la limite de base nette imposable fixée pour 2017 à 28 635 € et actualisée chaque année en fonction de la variation des prix, les établissements employant moins de 150 salariés. L'exonération s'applique aussi aux entreprises qui ont employé moins de 250 salariés au cours de la période de référence retenue pour le calcul de la base d'imposition et dont le chiffre d'affaires annuel réalisé pour la même période n'excède pas 50 millions d'euros, le capital des entreprises et le droit de vote ne doivent pas être contrôlés directement ou indirectement pour plus de 25 % par une ou plusieurs entreprises,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % et pour une durée de 3 ans les créations d'établissement ainsi que les extensions d'établissements réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir le centre-ville de Coutras,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-255-2 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE POUR LES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITÉS SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017-09-255**  
-----

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1395 G du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de 5 ans, les propriétés suivantes :

- 1ère catégorie : terres,
- 2ème catégorie : prés et prairies naturelles, herbages et pâturages,
- 3ème catégorie : vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes,...
- 4ème catégorie : vignes
- 5ème catégorie : bois, aulnaies, saussaies, oseraies,...
- 6ème catégorie : landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues,...
- 8ème catégorie : lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, ... canaux non navigables et dépendances : salins, salines et marais salants,
- 9ème catégorie : jardins autres que les jardins d'agrément et terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, pépinières,...

définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon un mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement CEE n°2092/91.

Considérant que l'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement de l'exploitant selon le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme agréé,

Considérant que l'exonération cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode biologique,

Considérant que pour bénéficier de cette exonération, le ou les propriétaires concernés doivent se faire connaître auprès du Centre des impôts dont ils dépendent avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et doivent produire la liste des parcelles concernées accompagnée d'un justificatif délivré par l'organisme certificateur agréé,

Considérant que ces exonérations ne s'appliquent pas en faveur :

- des terrains ensemencés, plantés ou replantés en bois et des terrains boisés en nature de futaies ou de taillis sous futaie dont l'état de régénération est constaté,
- les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers,
- les propriétés non bâties dans les zones humides,
- les propriétés non bâties situées dans les zones Natura 2000,
- les propriétés non bâties situées dans les parcs nationaux des DOM ainsi qu'article 1649 du Code général des impôts,

Considérant que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-09-255 qui mentionnée, par erreur, une durée d'exonération de 3 ans,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de taxe foncière non bâtie les catégories listées ci-dessus et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement CE n°834/2007 à hauteur de 100 % pour une durée de 5 ans,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-255 - 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE , Catherine VIANDON , Georges DELABROY , Nouredine BOUACHERA , Laurent DE LAUNAY , Jean-Paul GARRAUD , Odile LUMINO , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Jacques MESPLEDE , Bernard NADEAU , Patrick NIVET , Alain PAIGNE , Armand REIS-FILIFE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE , Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE , Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT , Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE , Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE POUR LES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITÉS SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1395 G du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de 5 ans, les propriétés suivantes :

- 1ère catégorie : terres,
- 2ème catégorie : prés et prairies naturelles, herbages et pâturages,
- 3ème catégorie : vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes,...
- 4ème catégorie : vignes
- 5ème catégorie : bois, aulnaies, saussaies, oseraies,...
- 6ème catégorie : landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues,...
- 8ème catégorie : lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, ... canaux non navigables et dépendances : salins, salines et marais salants,
- 9ème catégorie : jardins autres que les jardins d'agrément et terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, pépinières,...

définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon un mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement CEE n°2092/91.

Considérant que l'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement de l'exploitant selon le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme agréé,

Considérant que l'exonération cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode biologique,

Considérant que pour bénéficier de cette exonération, le ou les propriétaires concernés doivent se faire connaître auprès du Centre des impôts dont ils dépendent avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et doivent produire la liste des parcelles concernées accompagnée d'un justificatif délivré par l'organisme certificateur agréé,

Considérant que ces exonérations ne s'appliquent pas en faveur :

- des terrains ensemencés, plantés ou replantés en bois et des terrains boisés en nature de futaies ou de taillis sous futaie dont l'état de régénération est constaté,
- les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers,
- les propriétés non bâties dans les zones humides,
- les propriétés non bâties situées dans les zones Natura 2000,
- les propriétés non bâties situées dans les parcs nationaux des DOM ainsi qu'article 1649 du Code général des impôts,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de taxe foncière non bâtie les catégories listées ci-dessus et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement CE n°834/2007 à hauteur de 100 % pour une durée de 3 ans,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUSSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUSSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-256 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****EXONÉRATION DE TAXE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LES  
CONSTRUCTIONS PRÉSENTANT UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE  
ÉLEVÉE**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1383-0 B bis du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou 100 % les constructions de logements neufs achevées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 qui présentent une performance énergétique élevée, pour une durée qui ne peut être inférieure à 5 ans,

Considérant que le niveau de performance énergétique globale est déterminé dans des conditions fixées par le décret n°2009-1529 du 9 décembre 2009,

Considérant que pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit s'adresser au centre des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'exonérer de taxe foncière bâtie à hauteur de 100 % et pendant 5 ans les constructions achevées au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dont le niveau élevé de performance énergétique globale est supérieur à celui imposé par la législation en vigueur,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
du Conseil communautaire d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-257 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### DÉGRÈVEMENT DE TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE AFFÉRENTES AUX PARCELLES EXPLOITÉES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1647-00 bis du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui ne peut excéder 5 ans de la taxe sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- installés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et qui bénéficient des prêts spéciaux prévus par les articles D 343-13 à D 343-16 du code rural et de la pêche maritime,

- installés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou de prêts à moyen terme spéciaux prévus aux articles D343-9 à D343-16 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant que le dégrèvement accordé est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'État,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs et ce pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle de leur installation ; ce dégrèvement est complémentaire à celui accordé de droit par l'État à hauteur de 50 % pour une durée de 5 ans,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-258 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Libournais du 28 septembre 2012, instituant la TASCOM sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 13 avril 2015 fixant le coefficient multiplicateur à 1.10,

Vu l'absence de délibération de la Communauté des communes du Sud libournais et de la Communauté des communes du Brannais,

Considérant que l'année suivant une fusion, l'article 102 de la loi de finances pour 2017 complète le 8ème alinéa du 1.2.4.1 du 1 de l'article 77 de la loi de finances pour 2010 et prévoit que l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion doit se prononcer avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année au cours de laquelle cette fusion produit ses effets au plan fiscal sur les dispositions applicables à compter de l'année suivante sur l'ensemble de son territoire,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de :

- fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à hauteur de 1.10 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-259 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE BÂTI SUR LES CONSTRUCTIONS ET ADDITIONS DE CONSTRUCTIONS

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Considérant l'article 1383 du code général des impôts, permettant au conseil communautaire de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, des additions de construction, des reconstructions et des conversions de bâtiments ruraux en logements pour tous les immeubles à usage d'habitation à compter du 1er janvier 2018,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-260 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****SUPPRESSION EXONÉRATION DE CFE POUR LES PERSONNES LOUANT LEUR HABITATION PERSONNELLE À TITRE DE GÎTE RURAL, MEUBLÉ DE TOURISME OU MEUBLÉ ORDINAIRE**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1459 du code général des impôts permettant au Conseil communautaire de supprimer l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur en faveur des personnes qui louent :

- des locaux classés dans les conditions prévues à l'article L.324-1 du code de tourisme, lorsque ces locaux sont compris dans leur habitation personnelle,
- ou sous-louent tout ou partie de leur habitation personnelle,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de supprimer l'exonération de cotisation foncière des entreprises dont bénéficient les personnes qui louent ou sous louent une ou plusieurs pièces de leur habitation personnelle à titre de :
  - meublé de tourisme,
  - meublé ordinaire,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

2017-09-261 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Considérant l'article 1530 du code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales,

Considérant que cette taxe est calculée à partir du revenu cadastral de local commercial, lequel est multiplié par un taux, 10 % la première année, 15 % la deuxième année, 20 % à compter de la troisième année. Ce taux peut évoluer dans la limite du double des taux.

Considérant que les locaux vacants indépendamment de la volonté du propriétaire sont exonérés de la taxe annuelle sur les locaux commerciaux,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales :

10 % la première année,

15 % la deuxième année,

20 % à compter de la troisième année,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-262 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### FIXATION DES MONTANTS DE BASE MINIMUM DE CFE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'article 1647 D du Code général des impôts,

Madame BERTHOME rappelle au Conseil communautaire que la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui constitue l'une des deux composantes de la contribution économique des entreprises (CET) mise en place en 2010, est assise sur la valeur locative des immeubles passibles d'une taxe foncière. Lorsque cette valeur locative est très faible, une cotisation minimum est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI sur le territoire sur lequel se situe l'immeuble.

Vu la délibération de La Cali en date du 25 septembre 2014 instituant des montants de bases minimum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération de la CCSL en date du 10 septembre 2014 instituant des bases minimum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

En l'absence de vote de bases minimum pour le territoire de la communauté de communes du Brannais,

En l'absence de décision communautaire en 2017, ce sont les montants préexistants dans chaque EPCI qui continuent à s'appliquer.

Considérant qu'il y a lieu d'établir une uniformisation de la base minimum sur le territoire de La Cali pour chaque catégorie de contribuables, selon le barème suivant :

Tranches	Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum 2018
1	Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 216 et 514
2	Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 216 et 1 027
3	Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 216 et 2 157
4	Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 216 et 3 596
5	Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 216 et 5 136
6	Supérieur à 500 000 €	Entre 216 et 6 678

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer le montant des bases minimum de CFE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la manière suivante :

Tranches	Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum 2018
1	Inférieur ou égal à 10 000 €	514
2	Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1027
3	Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1600
4	Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	2500
5	Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	4400
6	Supérieur à 500 000 €	5400

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

**2017-09-263 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUXEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### TRANSFERT DES ZAE : PRINCIPE CADRE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,  
Vu la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015,  
Vu l'article 5216-5 (1§) du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les conclusions de la séance de travail du 18 septembre 2017, présidée par la Présidente de la CLECT réunissant les représentants des communes concernées, ayant pour objet le transfert des ZAE de communes vers la communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application des dispositions de la loi NOTRe,

**L'intérêt communautaire qui encadrait la compétence des Communautés en termes de ZAE (zone d'activité économique) a été supprimé.** Elles sont désormais entièrement compétentes pour la « création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. »

Or, en droit, il n'existe pas de définition légale d'une zone d'activité économique. Il y a donc lieu dans un premier temps de définir ce qui constitue, pour la communauté d'agglomération du Libournais, une zone d'activité économique. Pour ce faire, il est proposé d'utiliser la procédure d'identification par un faisceau d'indices, telle que préconisée par l'ADCF (assemblée des communautés de France).

#### Définition d'une ZAE :

Ainsi, il est proposé de retenir en premier lieu qu'une ZAE doit « traduire une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné ».

En second lieu il est proposé de s'appuyer sur le faisceau d'indices suivants :

- La vocation économique définie dans le PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,
- La cohérence économique d'ensemble des espaces aménagés concernés,
- Le nombre d'entreprises présentes,
- La création par une procédure d'aménagement public (ZAC, permis d'aménager, lotissement)

#### Liste des ZAE de La Calj :

Sur notre territoire, et en accord avec les communes, le faisceau d'indices permet de définir les zones suivantes :

- Coutras :
  - o ZAE Eygreteau I secteur Ouest et Est
  - o ZAE Marais d'Eygreteau
- Izon :
  - o ZAE de La Landotte
- Lapouyade :
  - o ZAE Piconnat
- Libourne :
  - o ZAE La Ballastière
  - o ZAE Les Dagueys I et II
  - o ZAE Le Carré
  - o ZAE Jean Arnaud
- Saint Denis de Pile :
  - o ZAE de Bomale
- Saint Médard de Guizières
  - o ZAE de Laveau
- Saint Seurin sur l'isle
  - o ZAE du Barry
  - o ZAE de Bentejac

- Vayres
  - o ZAE de Camparian

Évaluation des charges transférées :

En ce qui concerne l'évaluation des charges transférées, des postes sont identifiés en investissement, renouvellement et en fonctionnement. Ils ont été présentés aux communes concernées.

Sur cette base, le travail de la CLECT aura pour objet de décider du contenu, du montant et de la répartition des charges transférées.

Le conseil communautaire devra impérativement se prononcer avant la fin de l'année 2017 sur ces éléments.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider la définition des zones d'activité économique selon le faisceau d'indices exposé ci-dessus
- et de valider en conséquence la liste des ZAE indiquées dans la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



